



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017
À 19 H 30**

ORDRE DU JOUR

1. **Confirmation de mandat - Ville de Boisbriand c. Presfab Highway inc., 9066-5001 Québec inc. et Alain Prescott** – Confirmer le mandat accordé à Me Alain Longval de l'étude Dunton Rainville pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre des procédures intentées à l'encontre de Presfab Highway inc., 9066-5001 Québec inc. et Alain Prescott, Cour Supérieure du Québec, dossier numéro 700-17-014758-170 enjoignant les défendeurs à cesser toute activité à l'intérieur de l'usine située au 422, chemin de la Côte Sud à Boisbriand.

PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION

2. **Présentation et avis de motion** – Présentation et avis de motion pour l'adoption future des règlements suivants :
 - A) Règlement RV-1045-9 modifiant le règlement RV-1045 sur la régie interne des affaires du conseil municipal, les séances publiques et la création des comités et commissions.
 - B) Règlement RV-1522-3 modifiant le règlement RV-1522 sur la perception des taxes foncières municipales et autres compensations.
 - C) Règlement RV-1627 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2018.
 - D) Règlement RV-1628 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2018.
 - E) Règlement RV-1629 sur la contribution au financement des services d'eau, d'égout et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2018.
3. Période de questions (20 minutes) (items reliés aux sujets discutés à l'ordre du jour).
4. Levée de la séance.